



Planification intercantonale de la médecine hautement spécialisée (CIMHS):

Réévaluation des attributions de prestations dans le domaine des transplantations de cellules souches hématopoïétiques allogéniques chez l'adulte: lancement de la procédure de candidature

**Notification de l'organe scientifique de la Convention intercantonale relative
à la médecine hautement spécialisée (organe scientifique MHS)**

1. En ratifiant la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS), entrée en vigueur en 2009, les cantons ont délégué à une instance intercantonale, l'organe de décision MHS, leur compétence pour définir et planifier le domaine de la médecine hautement spécialisée. L'organe de décision MHS fonde ses décisions sur les propositions de l'organe scientifique MHS, un comité composé d'experts suisses et étrangers. La CIMHS stipule que l'organe de décision MHS établit, à la place des gouvernements cantonaux, pour les prestations de la médecine hautement spécialisée, une liste intercantonale des hôpitaux MHS au sens de l'art. 39 LAMal.

Par décision du 9 mars 2023, les transplantations de cellules souches hématopoïétiques allogéniques chez l'adulte ont été rattachées à la médecine hautement spécialisée. Cette décision a force légale.

2. Dans le cadre de la procédure de planification, l'organe scientifique MHS doit procéder, avant l'attribution des mandats de prestations, à un appel à candidatures permettant aux hôpitaux de manifester leur intérêt pour la fourniture des prestations concernées. La procédure de candidature durera jusqu'au *3 juillet 2023*. Ce délai ne peut être prorogé; les dossiers de candidature soumis en retard ne sont plus acceptés. Il convient par ailleurs de noter que les candidatures seront closes à partir de cette date et que tout document soumis ultérieurement ne sera plus pris en considération.

Le dossier de candidature dans le domaine MHS des transplantations de cellules souches hématopoïétiques allogéniques chez l'adulte est disponible sur le site internet de la Conférence des directrices et directeurs de la santé (www.gdk-cds.ch). Les indications portées dans le dossier de candidature doivent être véridiques.

2 mai 2023

Pour l'organe scientifique MHS:

Le président, Martin Fey

